

COLOC' ADMR

LA COHABITATION
INTERGENERATIONNELLE SOLIDAIRE

! "DEUX GÉNÉRATIONS, UN
TOIT,
UNE SOLIDARITÉ" !



La colocation ADMR, mise en place en 2024, favorise la cohabitation intergénérationnelle entre une personne de **plus de 60 ans** et un **jeune de moins de 30 ans**.

Elle rompt l'**isolement des aînés** et offre aux jeunes **une solution de logement abordable**.

Un échange humain, fondé sur la **confiance, la convivialité** et le **respect mutuel**.



CONTACT

 05 45 37 00 50

 admretcie@admr16.fr

Retrouvez - nous sur nos
réseaux sociaux pour suivre
toutes les nouvelles
actualités



@ADMR Charente



POURQUOI CHOISIR LA COLOC' ADMR ?



POUR LA PERSONNE ÂGÉE :

- **Lutter** contre l'isolement
- **Créer** du lien social
- **Percevoir** un petit loyer
- **Bénéficier** d'une présence rassurante

→ Le senior locataire peut **continuer** de bénéficier de l'Allocation Logement s'il la perçoit.



POUR LE JEUNE :

- La cohabitation intergénérationnelle permet de **bénéficier d'un loyer modéré**.
- C'est aussi l'occasion de **créer un lien** avec une génération avec laquelle il ne serait pas forcément en contact
- Le jeune accueilli peut **prétendre** à l'Allocation Logement.



LES OBLIGATIONS :

La chambre doit être meublée de **9 m² à 12 m²** avec un lit confortable, un bureau, des rangements, une connexion WIFI.

ESPACES PARTAGÉS :



WC



SALLE DE BAIN



CUISINE

ACCESSIBILITÉ ET COMMODITÉS :



Le logement doit être si possible proche des commerces et des transports.

LA COLOC'ADMR

VOUS ACCOMPAGNE



Mise en relation



Signature du contrat



Établissement des quittances de loyer



1 mois
de caution qui
est encaissé
par la
COLOC'ADMR

147€/mois de loyer +
23€/mois de charges
reversés au senior

+

30 €/mois de frais de
gestion reversés à la
coloc' ADMR

**Soit 200€/ mois à
la charge du
la/le jeune
cohabitant**

NOS VALEURS



Tolérance



Savoir - Vivre



Solidarité



Civisme



Respect



Convivialité

